

Programme national de professionnalisation pour les OFA/CFA 2026



Webinaire
« Zoom sur le référent
handicap »

04 juin 2026
14h00-15h30

Les intervenants

- Linda OULMANE (RCO)

- Stéphanie PORTAL et Sandrine GUEDON (DGEFP)

- Séverine Benoist (AGEFIPH / Ressource Handicap Formation)

- Amélie GAUTIER (CFA – OUI CARE)

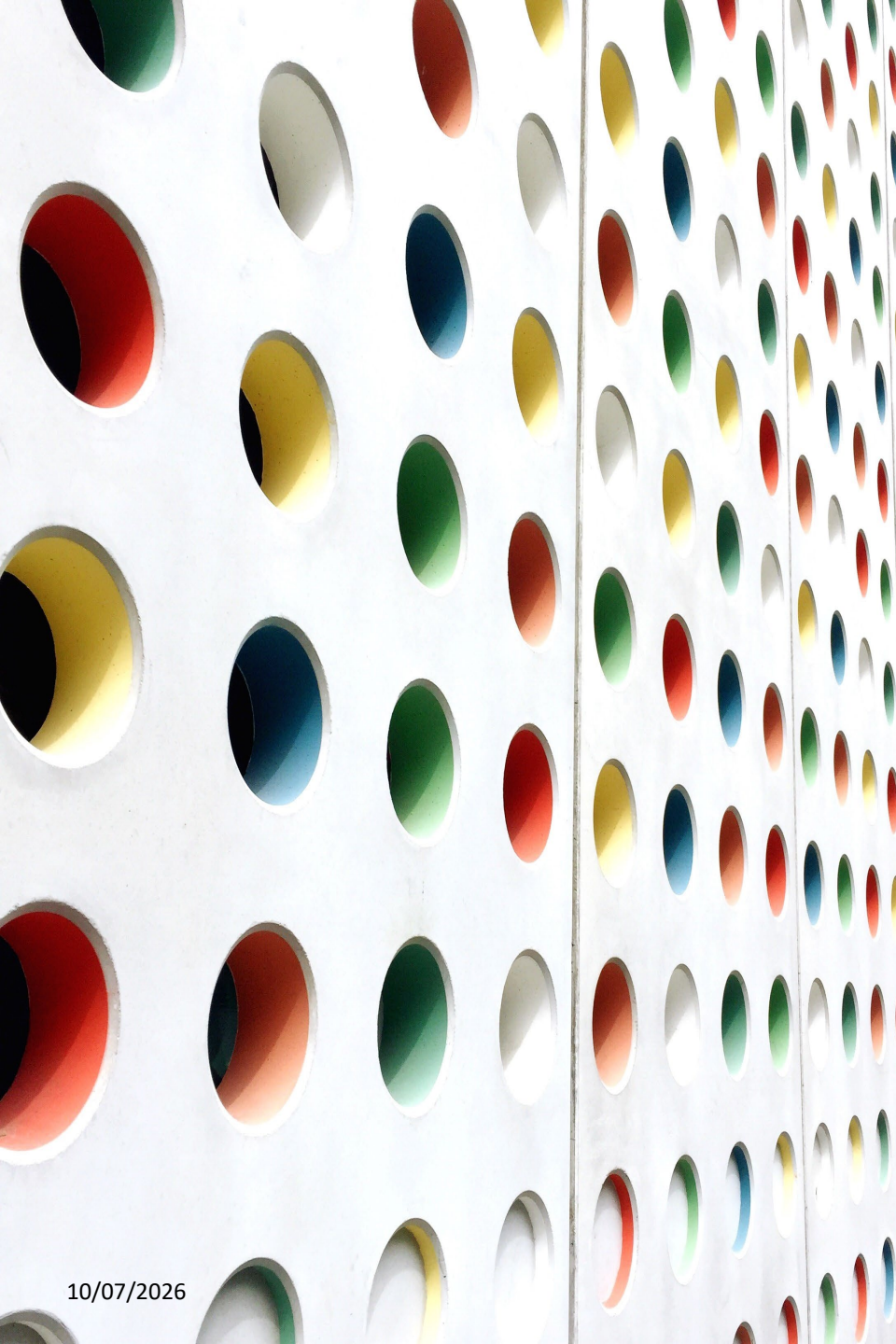
- Adeline PETROVITCH (RCO)

L'équipe d'animation :

- Diana LLORENTE (CO Normandie)

- Stacy MAKAYA-TATY (GIP ALFA Centre Val de Loire)





LINDA OULMANE





Quelques rappels...

CONTEXTE



L'augmentation des effectifs d'apprentis impliquait de renforcer les dispositifs de garantie de la qualité.



Les CFA s'inscrivent dans une démarche qualité (*Qualiopi*) et sont soumis à des contrôles. Dans ce cadre, le respect par les CFA de leurs missions est vérifié.



Les résultats de l'enquête MAAQ-RCO menée en 2022 démontrent que les CFA ont des besoins de professionnalisation sur leurs missions.

OBJECTIFS



Donner aux CFA des outils pour remplir leurs missions.



Rendre visibles et accessibles les ressources.



Atteindre un socle commun de connaissances et de compétences sur les 14 missions.



Le projet



Partenariat entre la Mission alternance et accès aux qualifications (MAAQ) de la DGEFP et le Réseau des Carif-Oref (RCO).



Offre de service sur les 14 missions des CFA définies par la loi de 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ([article L.6231-2 du Code du travail](#)).

Deux axes :

- déploiement d'une **plateforme en ligne (outil web Genial.ly) avec des kits ressources animés** sur les missions des CFA ;
- **webinaires nationaux** sur des thématiques/des missions.



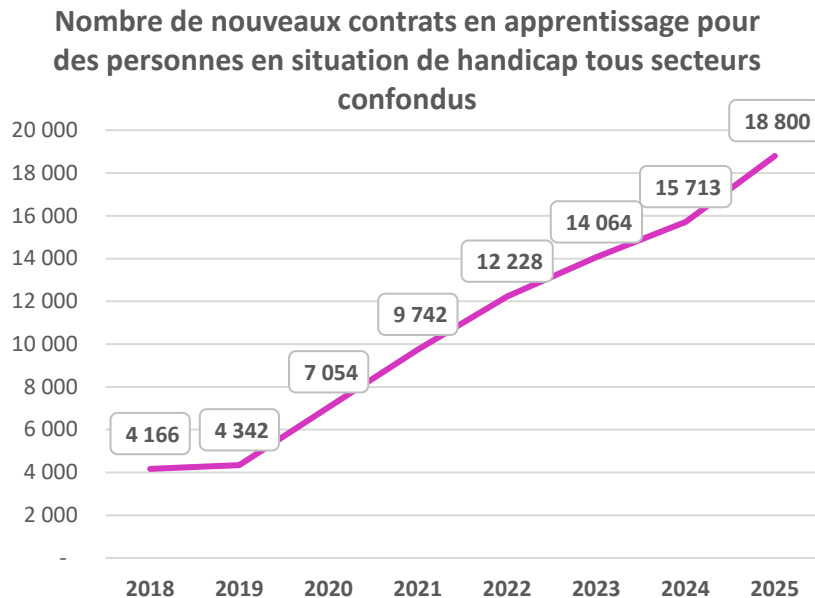
**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Stéphanie PORTAL
DGEFP

Hausse du nombre de contrats d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap qui se confirme

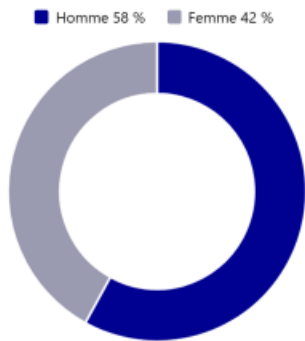


18 800 contrats d'apprentissage sont effectués par des travailleurs handicapés **(+18 % en un an)**

43 % des contrats débutent chez des employeurs de moins de 10 salariés

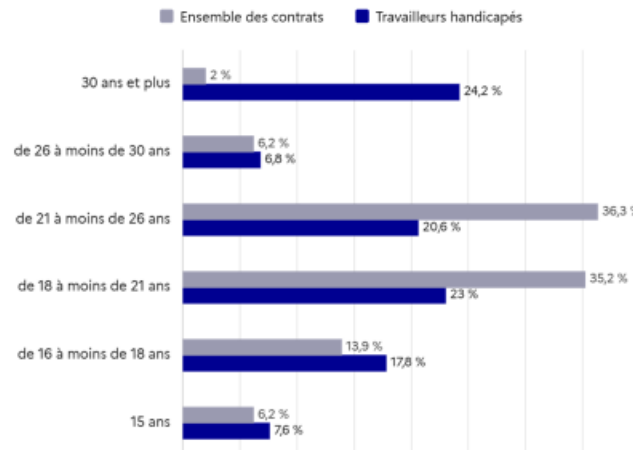
Le profil des apprentis travailleurs handicapés

Sexe



Les hommes légèrement surreprésentés (58 % vs 55 % dans l'ensemble)

Tranche d'âge



👉 Âge moyen à **24,7 ans** vs 20,5 ans sur l'ensemble des contrats

Niveau de formation visé

Niveau 3 (CAP) 41,3 % Niveau 4 (Bac) 21,0 %
 Niveaux 5 à 8 (Bac+2 ou plus) 37,7 %



Les entrées majoritairement dans des formations de l'enseignement secondaire, niveau bac ou inférieur (**62,3 % vs 40,9 %** sur l'ensemble)

Le contrat d'apprentissage aménagé

Le contrat d'apprentissage aménagé est identique au contrat d'apprentissage classique mais certaines règles sont adaptées :

- Les conditions d'âge : l'apprentissage aménagé est ouvert à partir de 16 ans **et sans limite d'âge** ;
- La durée du contrat : il peut durer entre six mois et trois ans en fonction de la certification préparée. Il peut être allongé d'un an supplémentaire afin de bénéficier d'aménagements du temps de formation ;
- Le déroulement de la formation : un accompagnement dédié et des aménagements sont possibles tout au long du parcours de formation en CFA et en entreprise.

Le guide Apprentissage et handicap

<https://travail-emploi.gouv.fr/apprentissage-et-handicap-un-guide-pour-les-employeurs-et-les-apprentis>

Des aides pour les employeurs

- L'État accorde aux employeurs une aide à l'embauche d'un apprenti en situation de handicap.
- Son montant est fixé chaque année par décret.
- Cette aide est versée la première année du contrat d'apprentissage.
- Pour l'obtenir, le contrat d'apprentissage (cerfa) doit obligatoirement mentionner le statut RQTH, BOE ou titre équivalent pour les jeunes âgés de 15 à 20 ans.
- Des aides complémentaires peuvent être sollicitées auprès de :
 - L'AGEFIPH, pour les employeurs privés ;
 - Le FIPHFP, pour les employeurs publics.



La bonne alternance centralise l'offre de formation en alternance d'une part, et l'offre d'emploi en alternance d'autre part, que cette dernière soit issue du marché déclaré ou caché de l'emploi en alternance.

L'objectif est de **faciliter la mise en relation des jeunes, des entreprises et des organismes de formation en alternance.**

Les partenariats avec La bonne alternance



Handimatch sur La bonne alternance

EMPLOYEUR HANDI-ENGAGÉ

Cet employeur est reconnu *Handi-engagé* par France Travail, Cap emploi et leurs partenaires, du fait des actions concrètes qu'il mène en faveur du recrutement d'alternants en situation de handicap. [En savoir plus](#)

Handimatch search interface on La bonne alternance platform. The interface shows search filters for 'Emplois (206)' and 'Formations'. The job title 'ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES' and location 'Paris' are entered. The search radius is set to '10 km'. The 'Niveau d'études visé' dropdown is open, showing 'Employeur handi-engagé (52)' selected and circled in red. Below the filters, there are three job listings. The first listing is for 'GIE Axa' with 75001 Paris. The second listing is for 'SMCP GROUP' with 49 rue Etienne Marcel 75001 PARIS, showing 40 candidatures. The third listing is for 'MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES' with 277 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS, showing 4 candidatures. Red arrows point to the 'info pour vous' link and the '40 CANDIDATURES' link.

- **Réussites**
 - Plus de 3 200 opportunités inclusives exposées fin avril 2026 et déposés ces 30 derniers jours
 - Ce dernier mois, plus de 2 200 candidats différents pour ces offres
 - Un taux de réponse plus élevé des employeurs (15% vs 11% sur l'ensemble)
 - Accessibilité numérique de la plateforme à 59%
- **Difficultés**
 - Qualification de plus d'entreprises handi-engagées pour augmenter le nombre d'offres inclusives
 - Compréhension du tag « handi-engagé » par les usagers
- **Enjeux à venir**
 - Offre d'emploi enrichie
 - Identification de la solution par les usagers



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉFÉRENT HANDICAP EN CFA

Sandrine GUEDON
DGEFP

Le référent handicap du CFA, une obligation légale

Article L6231-2

Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018

Les centres de formation dispensant les actions mentionnées au 4° de l'article L. 6313-1 ont pour mission :

1° D'accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap ;

Quel est rôle du référent handicap du CFA ?

Le référent handicap du CFA :

- coordonne la politique accessibilité au sein de l'établissement ;
- organise, au besoin, une analyse concertée des situations de handicap en apprentissage afin de proposer des adaptations ;
- associe l'ensemble des acteurs contributeurs au parcours : équipes internes, employeurs mais également réseau pour l'emploi et acteurs du handicap et du médico social intervenant auprès de la personne ;
- propose à l'apprenti concerné des adaptations pour compenser les conséquences de son handicap.

Le référent handicap du CFA, un interlocuteur pour les apprentis et les employeurs

- Information et sensibilisation
- Appui au recrutement : aide à identifier les compétences du candidat et à adapter le poste si nécessaire
- Analyse des besoins
- Conseils sur les aménagements
- Mobilisation des aides financières
- Coordination des acteurs : fait le lien entre l'employeur, le CFA et la famille si besoin.
- Suivi de l'apprenti
- Médiation
- Sécurisation du parcours

Ressource Handicap Formation

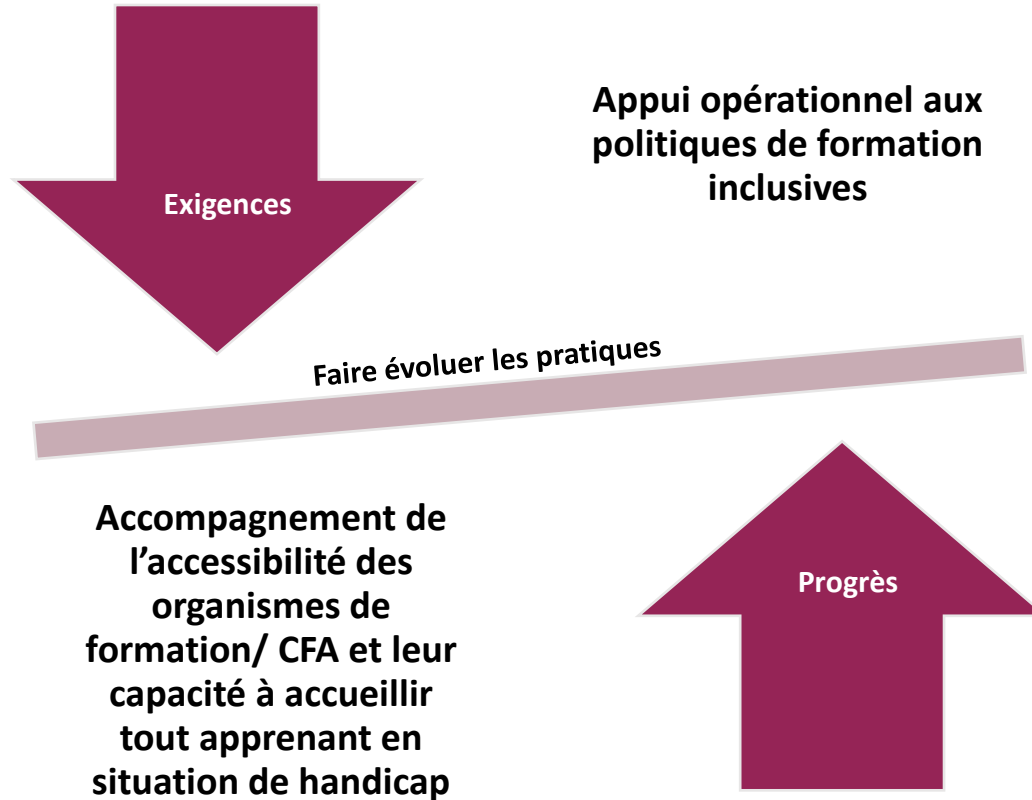


Séverine BENOIST



La stratégie de formation inclusive

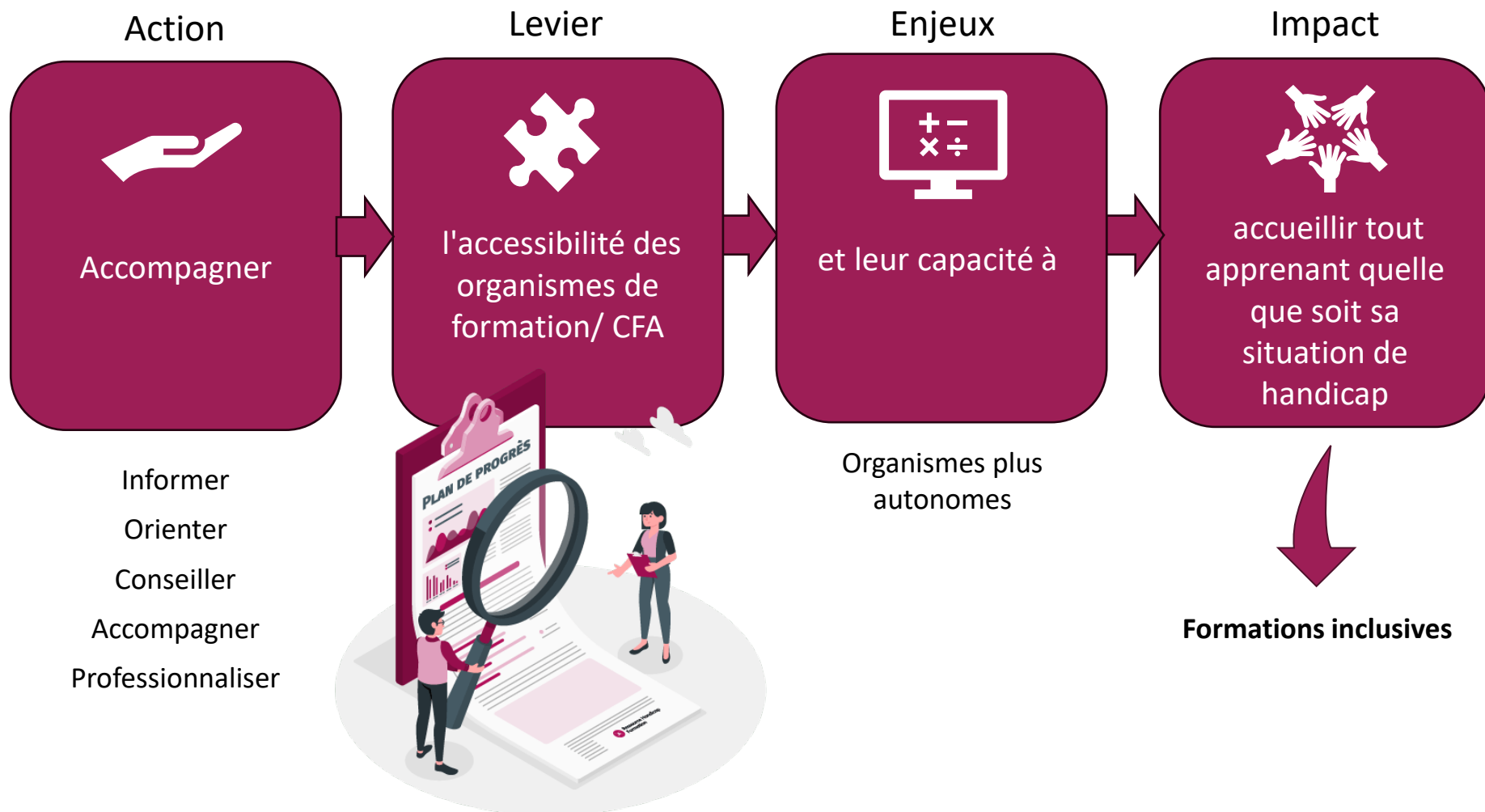
Un double levier



Une réponse ➔ la Ressource Handicap Formation



La mission de la Ressource Handicap Formation





Un accompagnement adapté à l'autonomie et à la maturité des organismes

L'accompagnement à l'accessibilité des
organismes de formation/ CFA :

La démarche Accessibilité de la Formation pour tous

Un référentiel national d'accessibilité en 2 chapitres

*Organiser une accessibilité pour
tous*

S'adapter à chacun

Un outil de pilotage en ligne

Un accompagnement par les équipes RHF

Professionalisation

Information Orientation Conseil

Accompagnements





La démarche Accessibilité de la Formation pour Tous

Trois étapes, un cycle continu

1. S'engager dans la démarche

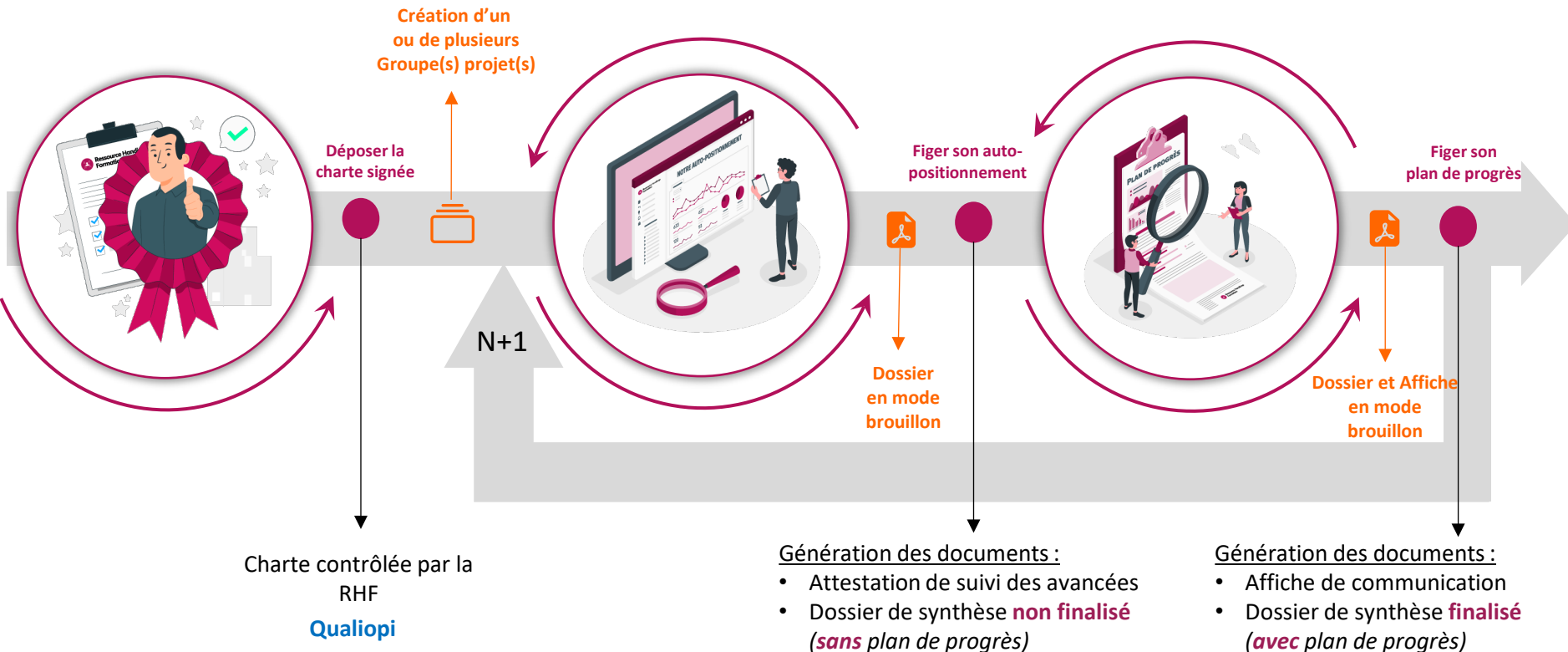
Constituer un groupe projet,
Signer et déposer la charte
d'engagement.

2. Réaliser son auto-positionnement annuel

Évaluer son niveau d'accessibilité sur
chacun des 11 items du référentiel
(niveau d'avancement, actions réalisées,
éléments observables)

3. Elaborer son plan de progrès annuel

Valoriser ses 3 points forts,
Définir aux moins 2 objectifs de progrès
(actions à conduire, temporalité,
indicateurs de suivi)





Le référentiel national Accessibilité de la Formation

A - Organiser une accessibilité pour tous

- 1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous
- 2 - Mobilisation & professionnalisation des collaborateurs
- 3 - Dynamique de progrès continu
- 4 - Accessibilité du bâti
- 5 - Accessibilité numérique et pédagogique
- 6 - Communication externe

B - S'adapter à chacun Parcours de l'apprenant

- 7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap
- 8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant
- 9 - Mise en place & suivi des adaptations
- 10 - Bilan du parcours
- 11 - Suivi post-formation



Le périmètre de la Ressource Handicap Formation

Accompagner les organismes pour qu'ils accompagnent mieux leurs publics

La RHF est adaptée pour :



- Développer les savoir-faire au sein des organismes formation/ CFA, quels que soient leurs publics.
- Leur permettre :
 - d'organiser leur accessibilité.
 - de savoir adapter les parcours en mobilisant les acteurs clés.

La RHF n'est pas adaptée pour :



- Se substituer au référent handicap.
- Accompagner les apprenants.
- Définir les solutions de compensation.
- Prescrire des aides et services de l'Agefiph.
- Contrôler ou contraindre.

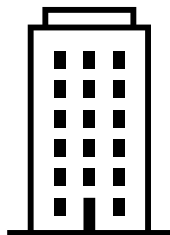
Une boîte à outils



Une situation de formation / un apprenant

Une formation identifiée

Un organisme, des lieux, des équipements, des objectifs, des méthodes pédagogiques, des groupes, des évaluations, des périodes en entreprise, des déplacements, une restauration...



Analyse des
limitations
d'activité ou de
participation au
regard du
parcours de
formation



Un apprenant

Bénéficiaire d'une **reconnaissance de handicap** c'est à dire de la reconnaissance d'une altération avérée et durable d'une ou de plusieurs capacités sensorielle, motrice, psychique, mentale, cognitive... **susceptible** d'affecter sa vie quotidienne et/ou professionnelle

Qu'est ce qui, dans l'environnement de la formation que je propose,
est empêchant ?

Puis-je agir dessus ? Comment ? Avec qui ? A quel terme ?



La méthode d'analyse concertée des besoins

Un enjeu collectif

Concertation

Pour **analyser la rencontre entre l'environnement de la formation et le bénéficiaire**, il faut que chacun puisse s'exprimer, partager l'analyse et faire émerger des **solutions concertées**.

Formalisation

Pour **mettre en œuvre un plan d'adaptation** chacun doit jouer son rôle, connaître ses responsabilités **et pouvoir s'y référer**.



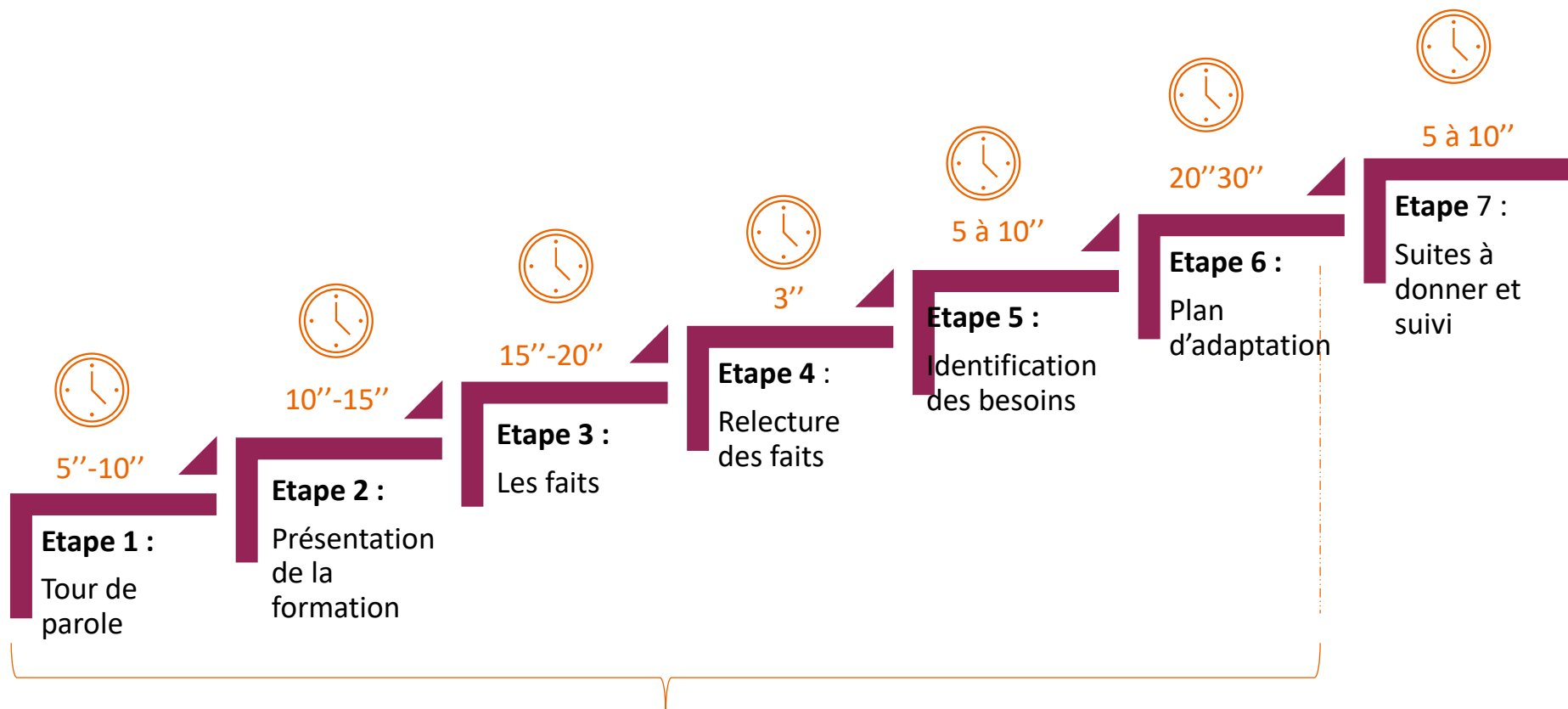
L'appui de la Ressource Handicap Formation auprès du Référent Handicap :

- Expérimenter la méthode et ses outils dans des situations concrètes.
- Organiser un retour réflexif pour alimenter la démarche *Accessibilité de la Formation pour Tous*.



La méthode d'analyse concertée des besoins

Les étapes de la réunion d'analyse concertée





Le grand défi de l'accessibilité

Partir des adaptations pour développer l'accessibilité



Jeu conçu par la société Explore-Intelligences en mouvement, à l'initiative et avec l'appui des équipes de la Ressource Handicap Formation (Agefiph)



Le grand défi de l'accessibilité

Objectifs et contexte du jeu

Le "**Grand défi de l'Accessibilité**" est un jeu pensé pour permettre aux **acteurs de la formation** de s'approprier collectivement les subtilités du concept de l'**accessibilité "pour tous"**.

La finalité n'est pas de livrer des solutions toutes faites, mais plutôt d'**accompagner les participants dans la compréhension des enjeux**, vers une prise de conscience partagée : **l'accessibilité des formations est l'affaire de tous**, et les structures possèdent en leur sein les **ressources et les compétences nécessaires pour avancer**.



Les objectifs :

- Animer un **temps de réflexion ludique**, autour de la Démarche d'Accessibilité.
- Favoriser l'**engagement** des participants dans la Démarche, et faciliter la **projection** vers un **plan d'actions** réaliste et opérationnel.
- Permettre aux participants de prendre conscience de leurs **ressources et potentiels internes** à mobiliser au service de l'accessibilité.
- Faciliter la **distinction entre compensation et accessibilité**, pour favoriser la compréhension des enjeux et les bénéfices de la Démarche.



Le service en ligne d'appui à la professionnalisation de l'Agefiph

Des nouveaux outils nationaux d'acculturation pour le développement de la formation inclusive [Lien vers la plateforme en ligne](#)

Module d'introduction

Comprendre et donner sens à mes obligations légales en matière d'accessibilité en formation

Après avoir réalisé le module d'introduction, vous avez le choix d'explorer la ou les thématiques suivantes

Rendre accessible la formation pour tous

Comment engager la démarche d'accessibilité de mes formations ?

Comment organiser la démarche de progrès pour l'accessibilité de la formation avec l'outil digital ?

Adapter la formation à chacun

Comment adapter le parcours de formation d'un apprenant en situation de handicap ?

Comment évaluer de manière concertée les besoins d'un apprenant en situation de handicap ?

+ des ateliers collectifs régionaux



Contacter la Ressource Handicap Formation

Annuaire RHF du site internet Agefiph

<https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation>

Retour à l'accueil de l'Agefiph | Site emploi | Actualités & événements | À propos de l'Agefiph | L'Agefiph en région | Aide sociale et mandats de paiement

agefiph Association pour le développement de la formation des personnes handicapées

Rechercher

Disposer une demande

Consulter ou suivre ma demande

Menu

Acteur de la formation

Vos besoins

Aides financières

Services

Outils et simulateurs

Réseaux d'échanges

Accueil > Acteur de la formation

Vous souhaitez faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la formation, l'Agefiph vous propose des solutions.

Se former et sensibiliser ses collaborateurs au handicap

Développer l'accessibilité de vos formations

S'engager dans la démarche d'accessibilité des formations

Sélectionner votre région

Tout

Accéder à votre plateforme digitale régionale

Vos accès rapides

Ressources pédagogiques

Développer mes connaissances sur le handicap en formation et en emploi

Activ'Box

Trouver la Ressource Handicap Formation près de chez vous

La Ressource Handicap Formation est un service pour développer plus et mieux des formations accessibles aux personnes en situation de handicap.

Quel est votre département ?

Rechercher

Consulter l'annuaire complet

**Webinaire Carif-Oref -
témoignage référente
handicap & démarche
accessibilité**

4 Juin 2026

Amélie GAUTIER



L'ACADÉMIE
oui care 
• CFA •

L'ACADÉMIE OUI CARE CFA

Quelques points de repères

- Groupe Oui Care dont les **Académies Oui Care** (OF & CFA interne) basé au Mans (Sarthe 72)
- Création du CFA en 2022
Agrément OF-Apprentissage en février 2022
- Certification **Qualiopi - Renouvellement** en Mars 2025
- Nos agréments aux certifications :

IGS-CIEFA Titre Chargé de clientèle - RNCP 40582

Ministère du Travail Titre Pro Assistant RH - RNCP41366



Notre démarche de progrès



- => Échange avec la **RHF Agefiph** pour comprendre les enjeux et le déploiement le 06/02/2025
- => **Signature de la Charte d'engagement** sur le compte RHF Agefiph le 22/10/2024
- => Mise en place d'un **groupe projet accessibilité** avec 2 réunions annuelles
- => **Complétude** avec l'équipe pluridisciplinaire de l'**auto positionnement**

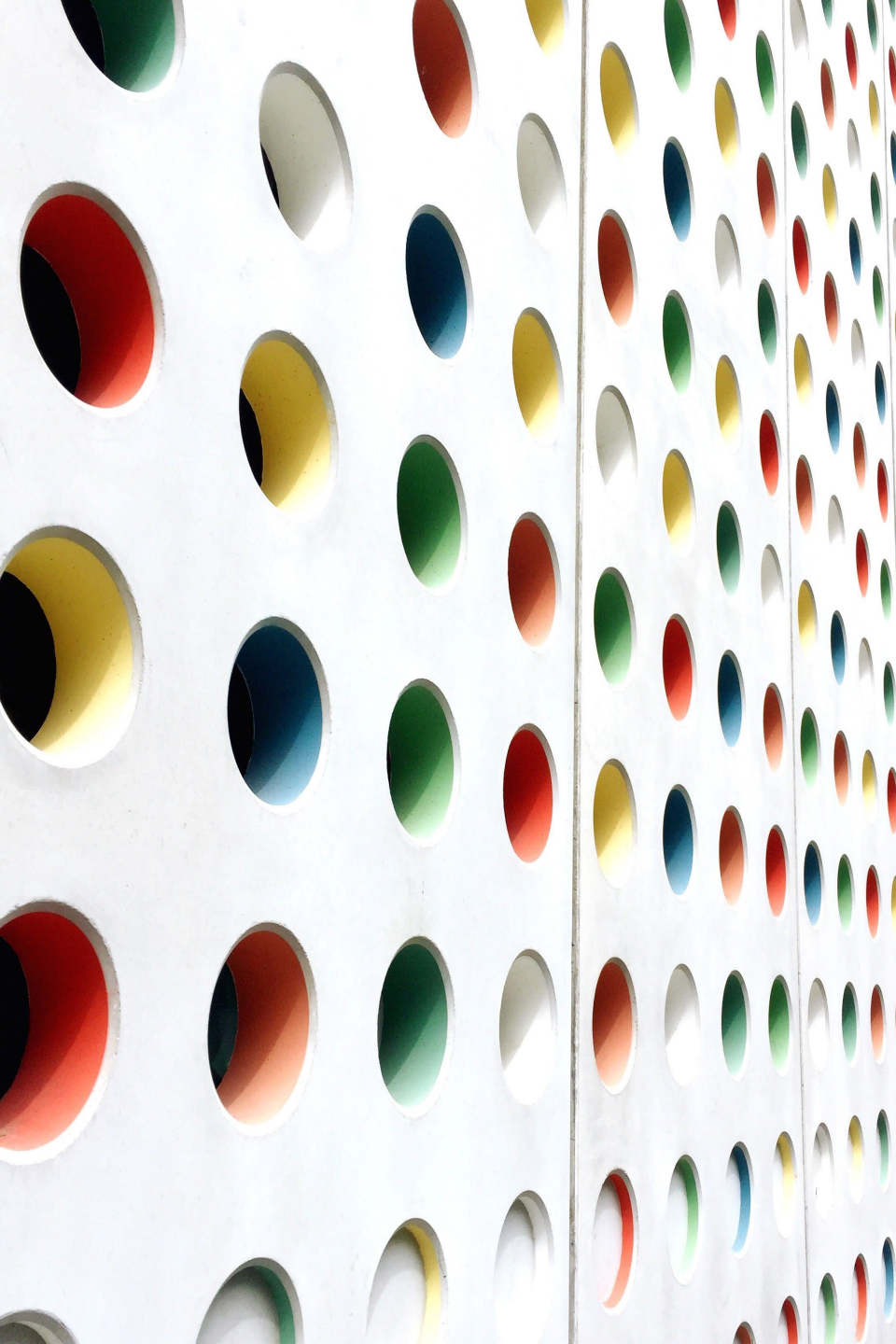
Définition d'un plan d'action en 3 axes pour 2025 :

- **Axe Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs** : Sensibilisation des équipes pédagogiques et gestion administrative des Académies Oui Care sur l'accueil et l'accompagnement d'un apprenant/alternant en situation de handicap - Réalisation le 03/07/2025
- **Accessibilité numérique et pédagogique** : Sous-titrage déjà en cours sur les modules refondus, on va être sur un travail tout au long de l'année pour ce point. Formation à la méthode FALC proposée.
- **Axe sur la définition concertée des besoins de l'apprenant** : Création d'une attestation de consentement avec le service RGPD - Mise en service le 26/05/2025

Merci de votre attention



L'ACADÉMIE OUI CARE CFA



**QuiForme : mettre en lumière
les organismes de formation
engagés dans la « Démarche
d'accessibilité pour tous »**

ADELINE PETROVITCH





QuiForme met en lumière les CFA engagés

QuiForme :

- base de référence des organismes de formation et des CFA, du Réseau des Carif-Oref, accessibles à tous.
- permet de faire tous les contrôles réglementaires (Insee, Liste OF, Bodacc, France compétences,...).



Accueil Actualités Le réseau Informer Observer et Analyser Animer et professionnaliser

RECHERCHER UN ÉTABLISSEMENT

Accueil > QuiForme > Recherche Établissement

Établissements
de formation
309 610

Recherche par
établissement

Recherche par
certification

Un Siret, un Siren, le nom ou le NDA

Rechercher

Région Département État administratif Catégorie Qualiopi Siret déclarant Accueil Handicap

Filtres sur la saisie

- Expose l'engagement dans la « démarche d'accessibilité pour tous » de chaque établissement de formation



Visuel pour un **OFA non engagé** (non-signataire de la charte)



Visuel pour un **OFA complètement engagé** (plan d'action en cours)





Pourquoi mettre en avant cette information ?

- Mettre en lumière les CFA engagés dans la démarche.
- Outiller les conseillers pour informer les personnes en situation de handicap vers les CFA engagés.

Exemple : quels sont les CFA dans les Bouches-du-Rhône qui met en œuvre son engagement ?

→ liste des 20 CFA engagés

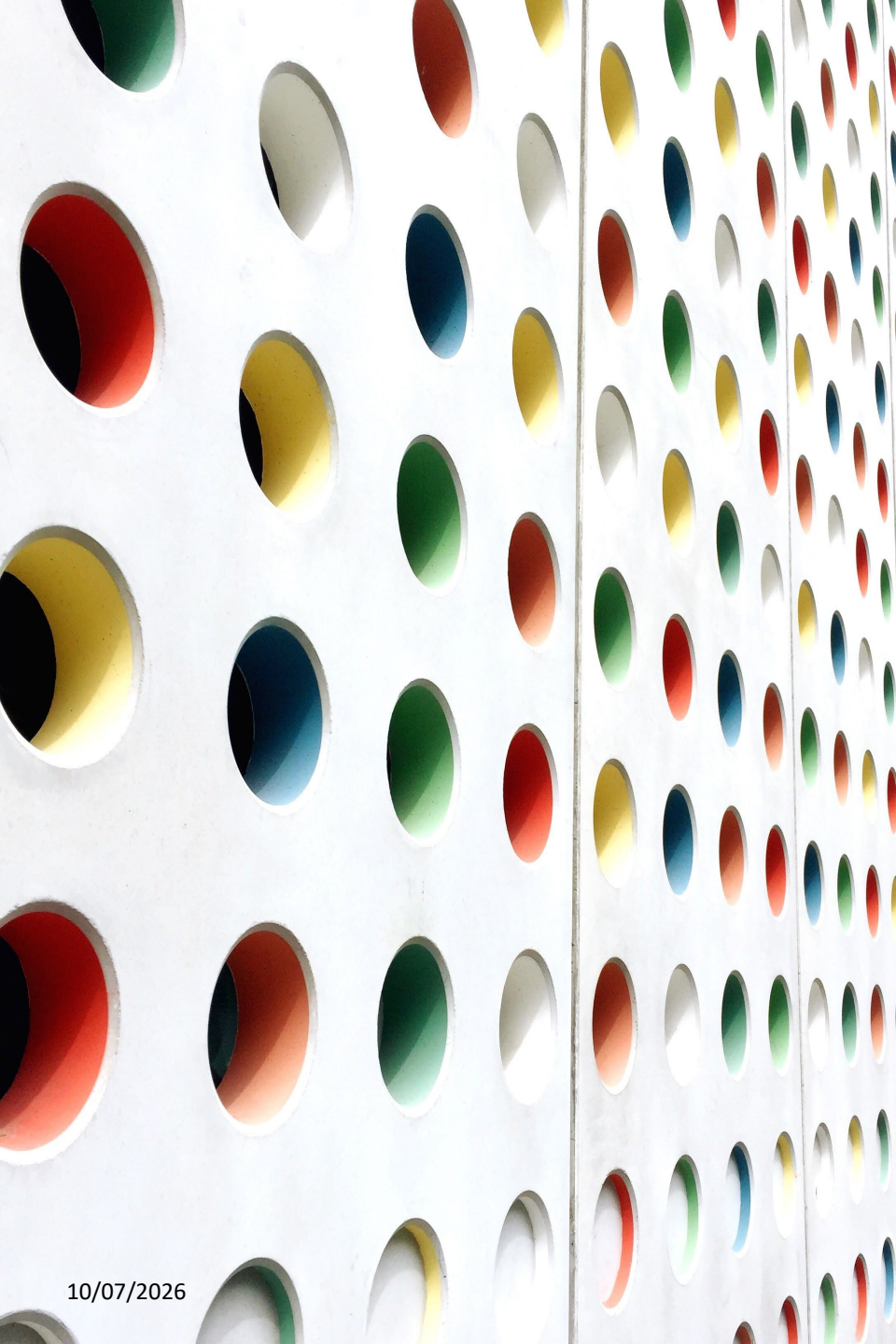
- Dans l'avenir, le lien OF engagés et offre de formation
→ l'engagement des CFA sera visible dès l'exposition de l'offre de formation sur les différentes plateformes et mis à disposition des prescripteurs.

SIRET	ÉTAT ADMINISTRATIF	RAISON SOCIALE	ENSEIGNE / ADRESSE	DATE D'OUVERTURE / FERMETURE	CODE APE	NDA	CATÉGORIE QUALIOP
49050252300023 Siret déclarant Siret siège	Actif	MAISON FAMILIALE DE LA ROQUE D'ANTHERON	QUARTIER LES CARRAIRES CHE DE LA ROQUE DEVALADE 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	31/12/2019 -	85.32Z	93131736613	• Apprentissage
39058913300086 Siret déclarant Siret siège	Actif	SUD PREVENTION SECURITE	ZAC DE SAUMATY SEON 19 RUE MENDI ET	01/04/2013 -	85.53Z	93131039813	• Apprentissage • Action de formation



Référent handicap : l'avez-vous déjà déclaré ?

- Chaque CFA peut **déclarer un référent handicap** dans les outils de collecte des Carif-Oref.
- Il peut être indiqué (au choix) : Nom du référent, adresse, numéro de téléphone ou uniquement une adresse mail.
- Cette donnée est consommée par les principaux consommateurs des flux d'offre de formation de RCO :
 - France travail, Mission locale, Cap emploi (Ouiform)...
 - Le catalogue des formations en apprentissage : Tableau de bord Apprentissage, La bonne Alternance, ministères éducatifs...



LINDA OULMANE





Les kits ressources

- Disponibles sur le site du Réseau des Carif-Oref :
 - ✓ le **handicap** ;
 - ✓ l'**égalité, la mixité et la diversité** ;
 - ✓ la **mobilité internationale** ;
 - ✓ **droits, devoirs, santé et sécurité** des apprentis ;
 - ✓ les **difficultés d'ordre social** et matériel et l'**accès aux aides** ;
 - ✓ la **cohérence** de la formation, la **formation à distance**, l'**évaluation** des compétences.
- À venir :
 - ✓ l'accompagnement de la **recherche d'employeur** et la **prévention des ruptures**.



Les prochains webinaires

- ✓ Comment animer les relations entreprises et maîtres d'apprentissage / renforcer la relation entreprise et la fidélisation ? *organisé par le Carif-Oref d'Occitanie* 10 septembre 2026 14h – 16h [https://www.linscription.com/pro/inscription-v2.php?P1=240009\\$P2=\\$P3=1\\$P4=1\\$P5=](https://www.linscription.com/pro/inscription-v2.php?P1=240009$P2=$P3=1$P4=1$P5=)
- ✓ Comment prendre en compte la transition écologique dans les CFA ? *organisé par le C2RP Carif-Oref Hauts-de-France* 15 octobre 2026 - 11h – 12h <https://www.c2rp.fr/formulaire/webinaire-c2rp-rco-15-octobre-2026>
- ✓ Savoir-être en entreprise organisé par les Carif-Oref de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Guadeloupe et de Carif-Otef de Saint-Martin 1^{er} décembre 2026 14h – 15h30 <https://eu.jotform.com/form/261451164703047>

Retrouvez les kits ressources ainsi que les replays et supports des webinaires sur la page du site Internet du Réseau des Carif-Oref : <https://www.intercariforef.org/kits-ressources-et-webinaires>.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

